

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190910-105-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2019

N° 105/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 septembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 septembre 2019,

Objet de la délibération :
Maison médicale d'Amancey :
contrat de mise à disposition
des locaux

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	20
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, Mme Breuilot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Bart Adrien à M. Marechal Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Petit Marie-Jeanne, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, Mme Galmiche Christelle à M. Amiez Yves, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Faivre-Pierret à M. Bouquet Philippe, M. Vergey André à Mme Beauvais Michèle

Procuration

Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Bergier Jean-Louis par M. Gosse Pascal, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard

Suppléé(e)s

Excusé(e)s

Mme Muller Valérie, Ms. Teles Patrick, Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, M. Roland Jean-Louis, Daudey Louis & Bourquin Michel

Absent(e)s

Mmes Faillenet Maryse, Breuilot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Edme Philippe, Laithier Didier, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Laporte Jean, Petetin Yves, Chatelain Claude, Danguy Alain, Paul Jacques, Simon Gilles & Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Kowal-Bondy Nathalie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la demande de mise à disposition de locaux et de matériel au sein de la maison de santé par Monsieur Messenger, acupuncteur-énergéticien, le contrat prévoit la mise à disposition à temps partiel soit 6 demi-journées par mois des éléments suivants :

- Le cabinet dit « cabinet des spécialistes » de 20 m² environ, et son mobilier,
- Un accès internet,
- La salle d'attente,
- Les parties communes (salle de formation, salle de détente, accueil, toilettes, salle d'urgence....)

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le bail de mise à disposition de locaux avec M. Messenger, acupuncteur-énergéticien. La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 01/07/2019 pour se terminer le 30/06/2020.

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
28290 ORNANS

Fait et délibéré en séance, le 10.09.19

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président